

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 28 juillet 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 86 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Christine JUSTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO représenté par Cédric DUDIEUZERE - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Sébastien BARLES représenté par Patrick AMICO - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - David GALTIER représenté par Franck OHANESSIAN - Samia GHALI représentée par Catherine VESTIEU - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Hervé MENCHON - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Solange BIAGGI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Marie MICHAUD représentée par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Jean-Pierre GIORGI - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Dona RICHARD représentée par Eric MERY - Laure ROVERA représentée par Audrey GARINO - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Sophie CAMARD - Bruno GILLES - Michel ILLAC - André MOLINO - Marine PUSTORINO-DURAND - Georges ROSSO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ **Approbation d'un avenant à la convention concernant la fondation Simplon** HN 092-28/07/20 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par la délibération VECO 007-227/19/CT du 14 Mai 2020, le Conseil de Territoire a révisé son cadre d'intervention dans le domaine de l'Emploi et de l'Insertion en accompagnant la transition numérique par le soutien à la formation à ces métiers. Pour ce faire, il a été décidé de soutenir les opérations labélisées Grande Ecole du Numérique (GEN) et bénéficiant d'un réseau d'entreprises inclusives pour les publics ciblées (personnes en recherche d'emploi, mixité genre, résidents dans le Quartiers Politique de la Ville (QPV)).

Au total, 11 projets de formation, représentant 274 bénéficiaires ont été retenus par le Conseil de Territoire.

Entretemps, le 20 février 2020, la fondation SIMPLON a sollicité une évolution de la convention T19121-COV établie dans le cadre de la délibération VECO 004-636/19/CT du 22 Octobre 2019. Cette demande est motivée par des aspects juridiques, eu égard au fait que la Fondation SIMPLON est en réalité abritée par la Fondation FACE (fondation abritante).

Ce concept d'hébergement a en effet été créé par l'Etat afin d'encourager le développement de nouvelles entités solidaires et sociales à même de mener à bien leurs missions grâce au soutien d'organisations reconnues pour leurs réalisations dans le domaine de l'intérêt général. Ce système est régi par la Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

Il s'avère donc nécessaire que la Fondation Face, en sa qualité de fondation abritante, soit intégrée comme acteur du processus conventionnel, par le biais d'un avenant à la convention initiale. Pour mettre en œuvre les opérations déjà validées par le Conseil de Territoire, il convient d'approuver l'avenant 1 entre la fondation abritante (Fondation FACE), la fondation abritée (Fondation SIMPLON) ainsi que le territoire Marseille Provence.

Le contenu de la convention T19121-COV reste inchangé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal d'élection le 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération VECO 007-227/19/CT du 14 Mai 2020, portant révision du cadre d'intervention dans le domaine de l'Emploi et de l'Insertion en accompagnant la transition numérique par le soutien à la formation à ces métiers ;
- La délibération VECO 004-636/19/CT du 22 Octobre 2019 portant attribution d'une subvention au bénéficiaire de la Fondation SIMPLON ;
- La convention T19121-COV du 16 Décembre 2019 précisant l'attribution d'une subvention par le Territoire à la Fondation SIMPLON.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est compétent de plein droit en matière d'insertion par l'économie ;
- Qu'il souhaite développer une politique d'aide des personnes en insertion vers l'emploi, dans le domaine de l'accès aux formations du numérique ;
- Qu'il convient de répondre favorablement à la sollicitation de la Fondation SIMPLON.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la convention T19121-COV du 16 Décembre 2019 intégrant la Fondation FACE.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant annexé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020